



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 22/08/2017*

Séance du mardi 29 août 2017

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Étaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - N REBILLON - MP PATIN - E OGER - E CHALOPIN - P DONNINI - MB CHEREL - J LECRIVAIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL

Excusés : LP CHAUVIN (pouvoir à JB BOISMARTEL)

Absents : C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Galopin.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

URBANISME

- Contrat d'affermage station d'épuration : avenant de prolongation jusqu'au 31.12.2018,
- Travaux de réhabilitation de la salle pluri-activités et des vestiaires sanitaires de la salle des sports : avenants de travaux,
- Cimetière : caveau provisoire,
- Programme de curages : routes prioritaires,
- Fougères agglomération : convention pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau (ruisseau de Longuève),

FINANCES

- Renouvellement du contrat Segilog (logiciels techniques mairie),
- Taxe locale sur la publicité extérieure : actualisation du montant,

ENFANCE

- Convention avec le Département : transport des enfants de l'école au centre de loisirs le mercredi midi,

PERSONNEL

- Renouvellement du contrat aidé de Nicolas Karlamoff.

QUESTIONS DIVERSES

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6.07.2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017.

2- CONTRAT D’AFFERMAGE STATION D’EPURATION : AVENANT DE PROLONGATION JUSQU’AU 31.12.2019

Le contrat d’affermage de la station d’épuration arrivait initialement à échéance le 31.12.2016. La compétence assainissement collectif doit être transférée à Fougères Agglomération, une possibilité de transfert au 1^{er} janvier 2018 avait été évoquée, aussi le contrat d’affermage avait-il été prolongé dans un premier temps jusqu’au 31.12.2017. Etant donné que la compétence ne sera transférée qu’au 1^{er} janvier 2020, il est proposé de prolonger le contrat jusqu’au 31.12.2019.

Les modifications d’un contrat de concession relèvent désormais des articles 36 et 37 du décret n°2016-86 du 01.02.2016 :

Article 36 -alinéa 3 :

Le contrat de concession peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée au 1^{er} alinéa de l’article 37, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu’une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir.

Article 37 - 1^{er} alinéa :

Lorsque le contrat est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant des modifications prévues aux 2^e et 3^e de l’article 36 ne peut être supérieur à 50% du montant du contrat initial.

***Délibération :** le conseil municipal autorise à l’unanimité le Maire à viser l’avenant de prolongation du contrat d’affermage de la station, par la Nantaise des Eaux, jusqu’au 31.12.2019.*

3- TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE PLURI-ACTIVITES ET DES VESTIAIRES SANITAIRES DE LA SALLE DES SPORTS : AVENANTS DE TRAVAUX

▪ Avenants de travaux :

Voici le compte rendu de réunion du 3 juillet avec le cabinet IPH et les entreprises attributaires du marché.

Concerne	Désignation des prescriptions
Maitre d’ouvrage	- Gestion de l’alarme intrusion est à votre charge, - Changement de dimension de la porte de dégagement donnant sur la salle des sports,
Bureau de contrôle	- Confirmer les choix de doublage dans les douches, - Suppression du caisson de ventilation du WC-PMR de la salle multi-activités, raccordement sur le caisson des sanitaires de la zone vestiaire : voir si obligation d’un clapet coupe-feu, - Changement de dimension de la porte de dégagement donnant sur la salle des sports, - Demande de la mairie : mise à niveau +/-0.00 du WC PMR extérieur : dépose dalles existantes, création d’une dalle et fondation pour mur en parpaing
Lot 1 désamiantage Emeraude dépollution	- Le 4.09 : repérage des équipements pouvant être déposés pour les lots électricité et CVC, - Transmettre plan de retrait amiante
Lot 2 gros œuvre PAYS Bruno	- 4 au 8/9 : installation de chantier, Devis fait : - Dépose du sas d’entrée, - Changer de dimension la porte de dégagement

2/8

	- Mise à niveau 0.00 WC PMR extérieur
Lot 3 menuiseries extérieures JL HOCHET	- Devis fait : variante pour un remplacement des menuiseries PVC blanc par du PVC plaxé gris anthracite, ou du tout alu gris granité.
Lot 4 menuiseries intérieures JL HOCHET	- Devis fait : Changement dimension porte dégagement
Lot 5 doublage LE COQ	- Fournir plan de repérage, - Faire devis pour pose support faux plafond par primaires ou tiges filetées
Lots 6 revêtements sols et murs LEBLOIS	- WC PMR extérieur : siphon de sol
Lot 7 plomberie ventilation AIR V	- 5 au 8/9 : neutralisation des circuits d'eau, robinet de chantier (au lot 2), - AEP : vérif positionnement, - Devis à faire : l'ensemble des canalisations seront en apparent, suppression du caisson de ventilation dans WC PMR de la salle multi activités, raccordement sur le caisson des sanitaires zone vestiaires,
Lot 8 elec chauffage MASSELIN LETOURNEUR	- 5 au 8/9 : neutralisation alimentation, - Mise en hors service des installations : la salle des sports sera en activité pendant les travaux, - Devis à faire : remplacement de mise en fonction service du chauffage : programmateur
Lot 10 bardage Commune de St Georges	- Fournir vos temps de tâches, - Fournir plan de détail sur bavette, habillage des tableaux de fenêtre.

Le coût total du marché attribué est de 154 560.44 € HT.

réhabilitation salle pluri-activités et vestiaires sanitaires salle de sports			
Lots	Objet	entreprise	prix HT
lot 1	desamiantage	Emeraude DEPOLLUTION	11 964,17 €
lot 2	GROS ŒUVRE	PAYS Bruno	41 554,80 €
lot 3	menuiseries extérieures	HOCHET JL	8 898,19 €
Lot 4	Menuiseries intérieures	HOCHET JL	13 957,96 €
lot 5	Doublage	LE COQ	21 920,40 €
Lot 6	Revêtements sols-murs	LEBLOIS	12 283,50 €
Lot 7	Plomberie-ventilation	AIR V	23 300,00 €
Lot 8	Electricité	Masselin Letourneur	14 434,22 €
Lot 9	Peinture	Dubois	6 247,20 €
Total			154 560,44 €

✓ Avenant de travaux lot n° 2 - Gros œuvre - B Pays.

Montant du marché initial : 41 554.80 € :

- Plus value pour une variante Dépose du sas d'entrée,
- Changer de dimension la porte de dégagement

Mise à niveau 0.00 WC PMR extérieur

Montant de la plus value : 1 624.87 € HT
Montant du nouveau marché pour le lot n°2 : 43 179.67 € HT

La commission urbanisme a donné un avis favorable à cet avenant.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser l'avenant de travaux n°1 pour le lot n°2, portant ce lot à 43 179.67 € HT.

- ✓ Avenant de travaux lot n° 3 - menuiseries extérieures - JL Hochet.

Montant du marché initial : 8 898.19 €
Plus value pour une variante : remplacement des menuiseries PVC blanc par des menuiseries PVC plaxé gris anthracite sur face extérieure (blanc sur face intérieure) : + 2 114.40 €
Montant du nouveau marché pour le lot n°3 : 11 012.59 € HT

Montant du marché initial : 8 898.19 €
Plus value pour une variante : remplacement des menuiseries PVC blanc par des menuiseries TOUT ALU gris RAL 7016 granité sur face extérieure (blanc 9016 brillant sur face intérieure) : + 4 773.44 €
Montant du nouveau marché pour le lot n°3 : 13 671.63 € HT

La commission urbanisme a donné un avis favorable à l'avenant de menuiseries Alu pour un montant de 4 733.44 € HT.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser l'avenant de travaux n°1 pour le lot n°3, portant ce lot à 13 671.63 € HT.

- ✓ Avenant de travaux lot n°4 - menuiseries intérieures - JL Hochet.

Montant du marché initial : 13 957.96 €
Plus value pour une variante : remplacement de la porte de dégagement de la salle des sports initialement prévue en dimension 98/204 par une porte de 93+53/204 : + 652.91 €
Montant du nouveau marché pour le lot n°3 : 14 610.87 € HT

*La commission urbanisme a donné un avis favorable à l'avenant pour le remplacement de la porte de dégagement pour un montant de 652.91 € HT.
La commission fait remarquer que le dimensionnement aurait du être prévu au départ.*

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser l'avenant de travaux n°1 pour le lot n°4, portant ce lot à 14 610.87 € HT.

- Avenant de délai :

Sur le CCAP, le délai d'exécution global du marché est fixé à 5 mois : mai à septembre 2017.

Il convient de modifier ce délai d'exécution des travaux et de le prévoir comme suit, compte tenu des dates d'attribution du marché (juin) :

4/8

Phases	Date de démarrage	Date d'achèvement
préparation	3 juillet 2017	28 août 2017
travaux	4 septembre 2017	1 ^{er} février 2018
réception	2 février 2018	2 février 2018
Levée des réserves	5 février 2018	16 février 2018

La commission urbanisme a donné un avis favorable à l'avenant de délai.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser l'avenant de délai de réalisation des travaux, portant la fin des travaux au 1^{er} février 2018.

4- CIMETIERE : CAVEAU PROVISOIRE

Etant donné les travaux d'aménagement du cimetière, il convient de faire réaliser un caveau provisoire. Il peut être recouvert d'une dalle béton ou d'une porte galvanisée.

caveau provisoire cimetière				
sociétés	Chevalier	richard Metallerie.	Total HT	Total TTC
caveau provisoire, dalle fermeture béton	600,00 €		600,00 €	720,00 €
caveau sans porte + porte ferronnerie	570,00 €	807,28 €	1 377,28 €	1 652,74 €

La commission urbanisme a donné un avis favorable au devis de caveau provisoire avec une dalle de fermeture béton.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser le devis des Ets Chevalier pour la réalisation d'un caveau provisoire avec une dalle de fermeture en béton pour un montant HT de 600 €.

5- PROGRAMME DE CURAGES : ROUTES PRIORITAIRES

- Enveloppe budgétaire.

L'enveloppe budgétaire a été portée à 30 000 € TTC pour ces travaux (conseil municipal du 6 juillet).

Environ 30 kms de fossés sont à curer.

- Tarifs :

Le conseil municipal du 6 juillet 2017 a attribué pour moitié les travaux de curage aux Ets Souquet et à l'Entreprise Deslandes, au prix de 1 € HT le m.

L'entreprise Souquet avait présenté un devis détaillé selon la nature du travail à réaliser (largeur du curage et épaisseur de la terre à enlever). Il a accepté de réaliser ces travaux au forfait de 1 € HT le m, ce prix représentant une moyenne par rapport à sa proposition initiale.

On veillera à ce que les travaux demandés aux 2 entreprises soient homogènes.

Les travaux seront réalisés la 2^e quinzaine de novembre.

▪ **Programme des routes prioritaires :**

La commission urbanisme a décidé des curages sur les routes suivantes :

- Route des loges (environ 10 kms)
- Route de la bellerie (environ 8 kms),
- Route de l'Eteil (environ 4 kms).

Selon le budget, la commission réalisera un élargissement de chemin au Vieux Challonge. Louis Pierre Chauvin a proposé d'échanger du terrain (une bande d'environ un mètre) avec la commune pour l'élargissement de ce chemin : il cède du terrain le long de ce chemin pour réaliser cet élargissement. En échange, lors de la cession des chemins par la commune, la commune lui cédera l'équivalent.

Un devis sera demandé aux 2 entreprises.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser les devis des entreprises Deslandes et Souquet pour la réalisation de ces travaux.

6- FOUGERES AGGLOMERATION : CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU (RUISSEAU DE LONGUEVE)

Fougères Agglomération souhaite réaliser des travaux de restauration du ruisseau de Longuève. Ceux-ci consistent en une recharge en granulats 0-150mm. Le coût pour 22 tonnes de granulats est estimé à 726 € HT.

Le coût de ces travaux est pris en charge entièrement par Fougères Agglomération (avec le concours financier de l'agence de l'eau Seine Normandie, du Conseil Départemental, de la fédération de pêche).

la commission urbanisme a donné un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser la convention avec Fougères Agglomération pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau.

7- APPARTEMENT T4 6 rue Jean Janvier.

▪ **Location de meublé.**

Nous avons une demande de meublé pour une personne en contrat d'apprentissage pour 2 ans chez Equidôme, à raison de deux semaines par mois, à compter du 5 septembre 2017.

la commission urbanisme lui propose l'appartement T4 meublé au dessus de la mairie au prix de 200 € par mois + 65 € de forfait chauffage.

Le paiement sera demandé en début de mois.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la location de l'appartement T4 meublé au 6 rue Jean Janvier au prix de 200 € par mois + 65 € de forfait chauffage.

8- RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG (LOGICIELS TECHNIQUES MAIRIE)

Il est proposé le renouvellement pour 3 ans de la prestation de Segilog.

Ce contrat comprend le forfait d'utilisation des logiciels existants, leur adaptation à la réglementation, le développement de nouveaux logiciels, la maintenance, la formation. Le contrat mairie est d'un coût annuel de 4 420 € HT (3 978 € sont imputés en investissement et 442 € en fonctionnement).

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à viser la convention de prestation de services avec Segilog pour une durée de 3 ans.

9- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : ACTUALISATION DU MONTANT

Par délibération en date du 11 juillet 2016, la commune de Saint-Georges-de-Reintembault a revalorisé la taxe locale sur la publicité extérieure, conformément à l'article L2333-9 du CGCT, à raison de 15,30 € par m² et par an.

Ce tarif maximum appliqué est relevé par décret du ministère de l'intérieur.

Le tarif 2017 de 15.40 € du m² s'applique dans les communes de moins de 50 000 habitants.

Nous avons actuellement les affichages de :

société	emplacement	Grandeur panneau	Taxe actuelle	Taxe nouvelle
Clear Channel	50 rue Maréchal Leclerc	4 m ²	61.20 €	61.60 €
Clear Channel	Route de Fougères	4 m ²	61.20 €	61.60 €
Affiouest	65 rue Jean Janvier	4 m ²	61.20 €	61.60 €
Affiouest	43 rue Julien Maunoir	4 m ²	61.20 €	61.60 €

Soit un gain de 1.60 €.

Délibération : le conseil municipal entérine à l'unanimité l'augmentation actualisée par décret ministériel.

10-CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT : TRANSPORT DES ENFANTS DE L'ECOLE AU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI MIDI

Le conseil Départemental accepte de mettre à disposition de la commune le transport mis en place dans le cadre de la desserte des établissements scolaires le mercredi midi pour conduire les élèves des écoles primaires vers l'accueil de loisirs. Ce transport se fera en réemploi d'un service départemental (le Département ne facture pas ce service à la commune).

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à viser la convention avec le Département pour l'année scolaire 2017-2018.

11-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AIDE DE NICOLAS KARLAMOFF.

Le gouvernement a souhaité interrompre les contrats aidés pour une question budgétaire. Celui de Nicolas Karlamoff arrive à échéance au 31 août et devait être renouvelé pour un an. Il doit terminer sa formation « Brevet professionnel aménagements paysagers en écojardinage » au CPSA de Combourg le 18 mai 2018. Il lui reste 278 heures de formation théorique.

L'an passé, la commune a conclu un contrat aidé avec pôle emploi, qui lui garantissait un remboursement à 90% de son salaire brut et un allègement des charges patronales. 478 heures de formation ont été effectuées.

Deux solutions sont envisageables pour le 1^{er} septembre :

- Une embauche de Nicolas en tant qu'employé communal,
- Le retour de Nicolas à Pôle Emploi, avec identification de la commune comme lieu de stage. Une indemnité de stage sera versée par la Commune (elle pourrait être équivalente à la différence entre le salaire réellement perçu par Nicolas lorsqu'il était en CAE et l'indemnité chômage qui lui sera versée par pôle emploi pendant sa formation). La Région Bretagne peut étudier la possibilité d'une prise en charge des 278 heures de formation restantes. Si ce dossier ne passait pas en commission, la commune devrait s'engager à financer ce coût.

Délibération : *le conseil municipal accepte à l'unanimité :*

- *d'accueillir Nicolas Karlamoff comme stagiaire,*
- *de lui permettre de suivre la formation « Brevet professionnel aménagements paysagers en écojardinage »,*
- *de l'indemniser via une prime de stage sur la base de la différence entre son précédent salaire et l'indemnité Pôle Emploi,*
- *le cas échéant, de financer le solde du coût de sa formation.*

12-QUESTIONS DIVERSES

- **Empierrement route du Val.**

Monsieur Reuzeau demande l'autorisation d'empiercer le chemin qu'il a créé au Val pour la desserte de son exploitation. Le chemin a été créé sur son terrain, il traverse un chemin communal. Il souhaite faire l'acquisition de ce chemin lors de la cession des chemins par la commune.

La commission urbanisme a donné un avis favorable à cette demande.

Délibération : *le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Reuzeau à empiercer le chemin créé pour la desserte de son exploitation.*